

News

Letter

Le bulletin d'information privilégié pour celles et ceux qui partagent notre approche du dialogue social



DANS CE NUMÉRO

RETOUR SUR LE 38E CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE TOURS

DU COTÉ DROIT DE CHEZ SAM : BAREME MACRON SUR LES INDEMNITES LICENCIEMENT

LES VALEURS & LES PERSONNES QUI ANIMENT LA CFE-CGC

QUOI DE NEUF DANS LE DIALOGUE SOCIAL A NAVAL GROUP ?

Retour sur le 38ème Congrès de Tours

Née en 1944, la CGC, devenue en 1981 la **CFE-CGC**, a organisé son **38e congrès confédéral les 22 et 23 mars** à Tours. Il s'agit d'un événement organisé tous les 3 ans et qui **regroupe toutes les fédérations** comme par exemple celle de la Finance, du Commerce, des Services publics, du BTP ou de la Métallurgie. Au total plus de **1400 militant(e)s étaient réuni(e)s autour des mêmes valeurs** !

Le congrès est aussi l'occasion de **voter sur le rapport d'activité, le bilan financier**, les nominations des différentes instances et évidemment d'élire la présidence. **François Homménil** (sur la photo ci-dessus en compagnie de la délégation de la **CFE-CGC Naval Group**) a été réélu.

Il a ensuite tenu un discours plein de sens et d'espérance sur le monde du travail et pour lequel nous devons contribuer : "**Cultivons la Confiance**" Parmi l'ensemble de son **discours d'investiture** (voir lien en bas de page), nous tenions à en partager **quelques extraits** :
 "Dans quel monde vivons-nous ? Quel est ce monde qui grandit autour de nous et se développe et dont les fruits de la croissance sont de moins en moins disponibles à ceux qui les produisent. Un monde du travail dont le

pire est devenu l'ordinaire des organisations rationalisées par la réduction des coûts : faire plus vite et faire avec moins, un monde gouverné par les indicateurs..où vouloir réfléchir avant de décider c'est mal. Désormais tout est modèle, corrélation et algorithme.. **la productivité au détriment de la vie.**

Ainsi, **quelle est la place de l'encadrement** dans cette France qui recule ? Travailler à une protection sociale centrée sur les besoins des individus...de favoriser les mesures permettant la conciliation des temps de vie en revendiquant que seule la reconnaissance du parcours professionnel permet de rendre nos entreprises compétitives. L'objectif d'une société de progrès pour laquelle chaque contributeur se voit justement rétribué des efforts qu'il produit au service de la croissance et du bien-être. Nous avons choisi une 3ème voie : celle **d'être des objecteurs de pensée unique.** C'est-à-dire cultiver la confiance nécessaire à chacun ...dans un projet de carrière...dans un projet de vie ambitieux.. une promesse d'une utilité renforcée de son travail vers un monde plus juste et plus respectueux des personnes et de notre environnement.

Ensemble, "continuons à cultiver la confiance en l'avenir" et "ne laissez personne penser à votre place".

[DISCOURS COMPLETS](#)

Du côté (droit) de chez SAM

Le barème MACRON viole la Charte Sociale Européenne, mais c'est pas grave !




Vous le savez, le barème dit "Macron" vise à **plafonner les indemnités** dues en cas de **licenciement** sans cause réelle et sérieuse. La Cour de Cassation - la plus haute juridiction en droit privé - a validé ce barème dans une décision du 11 mai 2022. **Cependant, plusieurs cours d'appel écartent encore l'application de ce barème.** Il faut savoir que dans une décision publiée le 26 septembre 2022, le Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe (CEDS) considère que **ce plafonnement** des indemnités prud'homales **est injustifié et constitue une « violation » de la Charte sociale européenne** (article n° 24b). La Charte sociale européenne, complément de la Convention européenne des droits de l'homme, est un texte international **juridiquement contraignant que les Etats** s'engagent à respecter lorsqu'ils le ratifient. La **France a signé la Charte** révisée en 1996, l'a **ratifiée en 1999** et pourtant **ne l'applique pas**. Pourquoi ? Et bien tout simplement parce que **la Cour de cassation a énoncé** « par des avis du 17 juillet 2019 (avis n° 19-70.010 et 19-70.011), que les dispositions de l'article 24 de la Charte sociale européenne révisée ne sont **pas d'effet direct** en droit interne **dans un litige entre particuliers.** » La justice française choisirait-elle les dispositions selon sa convenance ? Le droit ne tourne décidément par rond !

Les valeurs et personnes qui animent la CFE-CGC



Du 15 au 17 Mars, le **Conseil Syndical** de la **CFE-CGC** Naval Group s'est réuni à Lorient pour un séminaire de travail. Il est composé d'un membre de chaque site, des délégués syndicaux centraux et du bureau national. L'objectif de ce rituel consiste à **définir les modalités d'actions et de revendications sur les thématiques d'actualités.** Entre les mouvements sociaux sur les retraites, les réorganisations diverses et la mise en place de la nouvelle convention collective, les sujets ne manquent pas.

Animé par la présidente, Véronique Bachelet (debout sur la photo), les militant(e)s ont pu échanger sur leurs problématiques locales et identifier à l'aide du collectif les meilleures solutions. En complément, des tables rondes croisées ont été organisées sur les sujets du **développement syndical, de l'avancement des négociations** de l'avenant de l'accord d'entreprise et de la **structuration de l'accompagnement des personnels** sur la nouvelle convention collective. Ce dernier est un enjeu d'accompagnement majeur des salariés en 2023 et 2024. **L'outil créé par la CFE-CGC, des modules de formations et la certification de nombreux représentants CFE-CGC à la cotation des emplois** ont été partagés en séance. Pour répondre à l'objectif d'"être vus, entendus et reconnus", une cellule communication a été mise en place sur les sujets nationaux. Cette cellule travaille également sur la diversité des canaux de communication, sur la poursuite de la modernisation graphique des différentes publications ainsi que la déclinaison des exigences RGPD.

QUOI DE NEUF

dans le dialogue social à NAVAL Group?

Disons-le, les multiples jours de mobilisations en lien avec la contestation sur le projet de réforme des retraites, ont amené de nombreuses réunions de négociations à être reportées.

Toutefois comme nous l'avons écrit dans la newsletter de Février 2023, nous avons remis à la fédération de la Métallurgie de la CFE-CGC, une lettre d'alerte à destination de l'organisation patronale de la métallurgie (UIMM).

Nous y avons retranscrit **5 exemples factuels du non respect, par Naval Group, des attendus de la nouvelle convention collective.**

Parmi les écarts constatés, citons par exemple : la méthode sous contrainte de rédaction des fiches emplois, la non prise en compte de l'ensemble des activités dans la cotation, la non indépendance des critères de cotation ou la non consultation des salariés...

Selon notre Fédération, d'autres entreprises seraient plus en avance que Naval Group mais font face à une **vague d'incompréhension et de contestation de la part de leurs salariés** qui ne se reconnaissent pas dans le descriptif de leur fiche et c'est ce que la **CFE-CGC** veut éviter !

